

quelques heures à magasiner, vos préparatifs seront minimes, surtout si vous êtes un habitué. Mais si vous partez pour quelques semaines ou quelques mois, si

vous déménagez de façon permanente ou que votre séjour est lié à un travail rémunéré, vous devrez vous préparer avec soin.

Commencer par le commencement

Conditions d'entrée

Les documents d'identité

Depuis peu, les autorités américaines imposent des exigences beaucoup plus strictes en ce qui concerne les pièces d'identité présentées à l'arrivée aux États-Unis. La formalité la plus importante est la présentation d'une preuve de citoyenneté canadienne. Pour éviter des ennuis éventuels, les Canadiens devraient être munis d'un passeport canadien pour toutes leurs visites aux États-Unis. Le passeport canadien constitue d'ailleurs le meilleur moyen de prouver sa citoyenneté canadienne et son droit de retourner au Canada.

Comme ils pourraient se voir imposer de lourdes amendes s'ils transportent des passagers n'ayant pas les documents voulus, tous les transporteurs (en particulier les compagnies aériennes, mais également les

sociétés ferroviaires et les compagnies d'autocars) sont devenus beaucoup plus exigeants envers leurs passagers, qui doivent désormais être munis d'une pièce d'identité démontrant qu'ils sont admissibles au Canada. Ainsi, du fait qu'ils ne comportent pas de photo, le certificat de naissance et le certificat de baptême ne sont plus acceptés par les compagnies de transport à moins d'être accompagnés d'une pièce d'identité valide portant une photo. Il est même arrivé que des transporteurs qui amenaient aux États-Unis des Canadiens détenteurs d'un billet aller-retour aient refusé de les ramener au Canada s'ils n'avaient pas sur eux de pièce d'identité valide portant photo et une preuve de citoyenneté canadienne.

Un grand nombre de voyageurs ont dû communiquer pour cette raison avec un bureau du gouvernement